



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 JUILLET 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	18	23

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juillet, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 juillet 2021

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Patricia BENIGNI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE.

Absents excusés : Thérèse MACRI (a donné procuration à Noël TOMASI) – Jean-Pierre VALDRIGHI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) – Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) – Antoine DEGERINE (a donné procuration à Patrick GIGON).

Absents : Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Laetitia OLIVESI – Dominique BENIGNI – Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI.

Délibération : N°72-21-07-21

Objet : Etudes préalables pour la construction d'un ouvrage d'art permettant la traversée du Bevinco.

Monsieur le Maire expose les éléments de contexte suivants :

Etat des lieux :

La commune de Biguglia souhaite sécuriser, par la construction d'un ouvrage d'art, la traversée routière d'un cours d'eau, actuellement assurée par un passage busé submersible.

Outre les enjeux techniques liés à l'ouvrage lui-même, le site nécessite la prise en compte d'enjeux environnementaux multiples, et notamment :

- Cours d'eau classé comme corridor écologique potentiel dans le document des trames vertes et bleues,
- Présence de réservoir de biodiversité,
- Couloir de migration pour l'avifaune de Corse,
- Présence d'espèces endémiques possibles,
- Zone naturelle.

Le double objectif de la collectivité est à la fois de fiabiliser, en les sécurisant, le programme et la planification de l'opération et d'optimiser le coût par le recours aux solutions les plus optimisées.

C'est en ce sens que la collectivité sollicite une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans un premier temps dans le lancement de l'opération, afin de :

Accusé de réception en préfecture 02B-21200376-20210802-72-21-07-21-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021

- Préciser les éléments programmatiques,
- Identifier les enjeux et risques de l'opération,
- Identifier les investigations à réaliser préalablement à la conduite des études et piloter ces investigations,
- Définir un schéma d'ingénierie,
- Définir une planification enveloppe et un budget enveloppe de l'opération,
- Désigner les prestataires d'ingénierie.

L'ensemble de l'opération concernant les études préalables s'élève à 36.500,00 € hors taxes.

La décomposition de la dépense subventionnable hors taxes figure ci-dessous :

DESIGNATION	COUT HT
ETUDES PREALABLES – PHASE 1 (PROGRAMMATION)	18.350,00 €
ETUDES PREALABLES – PHASE 2 (DESIGNATION DES PRESTATAIRES D'INGENIERIE)	18.150,00 €
TOTAL	36.500,00 €

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	Montant TOTAL HT	DETR 60%	Autofinancement
DOSSIER FINANCEMENT ETUDES PREALABLES PONT BEVINCO	36.500,00 €	21.900,00 €	14.600,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le lancement d'études préalables pour la construction d'un ouvrage d'art permettant la traversée du Bevinco pour un montant estimé de 36.500,00 € hors taxes ;
- **DE SOLLICITER** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **DE RÉALISER** ce projet avant la fin de l'année ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits budgétaires sont disponibles au Budget Primitif 2021 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la procédure pour mener à bien le projet ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
 02B-212000376-20210802-72-21-07-21-DE
 Date de télétransmission : 02/08/2021
 Date de réception préfecture : 02/08/2021